

- (E) les participants ont de plus invité les gouvernements à saisir les occasions qui se présenteront bientôt pour examiner la question de la protection de l'environnement lors des conflits armés;

Nous prévoyons poursuivre l'étude de l'ensemble de ces conclusions afin d'identifier des moyens pratiques susceptibles de contribuer à l'avancement du droit international dans le domaine de la protection de l'environnement lors des conflits armés. Nous voulons ainsi promouvoir un plus grand respect de l'obligation que le droit international impose à tout État d'éviter d'endommager inutilement l'environnement en temps de guerre.